

Championnats 2012

Règlements pour la saison Indoor

1. Procédure d'inscription

- 1.1 Les inscriptions **seront clôturées à 12h00**. Il ne sera plus possible d'encoder après ce délai. Les différentes dates de clôture sont disponibles sur le site de la LBFA.
- 1.2 Tous les athlètes inscrits **doivent** être licenciés **avant** la date de clôture des inscriptions.
- 1.3 Pour l'encodage, la recherche est faite à partir du nom de l'athlète, les données le concernant s'affichent automatiquement (déroulé disponible parmi les noms). Il faut ensuite cliquer sur l'épreuve choisie.
- 1.4 Un athlète ne peut être inscrit qu'à un maximum de deux épreuves.
- 1.5 Deux inscriptions ne sont pas autorisées pour les épreuves de 200m et plus. Par contre, il est toujours permis de s'inscrire sur 2 distances dont l'une se trouve en dessous du 200m. Cette règle ne s'applique pas pour les CB indoor Masters.
- 1.6 Performance : dans le cas d'un championnat LBFA, si l'athlète possède une performance en indoor et outdoor, il faut indiquer les deux. Le lieu et la date de la performance doivent être indiqués également. En cas de performance réalisée à l'étranger, le résultat complet de la compétition doit parvenir à la ligue (lbfa@skynet.be) pour le jour de l'inscription 12h00.
- 1.7 Pour la sélection : toutes les performances sont vérifiées. Une mauvaise information sera sanctionnée d'une amende de €12,50.
- 1.8 La publication de la liste d'inscription aura lieu en fin de journée, le jour même de la date de clôture des inscriptions. Cette liste sera placée sur le site de la ligue. Jusqu'au mercredi 8h00, toute erreur pourra être rectifiée par email à l'adresse lbfa@skynet.be (en fonction de l'erreur une amende pourrait être attribuée au club).
- 1.9 Il est de la responsabilité de chacun d'aller vérifier cette liste dans les délais.
- 1.1 La sélection officielle aura lieu le mercredi dans la journée.

2. Procédure de sélection

2.1. LBFA

- 2.1.1 Les prestations « indoor » 2012 (à partir du 1/11/11) sont prioritaires. Toutefois, si l'athlète n'a pas de performance indoor, sa performance « outdoor » pourra être prise en compte à condition qu'il se classe (avec cette performance) parmi les 5 meilleurs athlètes sélectionnés dans les courses et les 3 meilleurs athlètes sélectionnés dans les concours. Si la sélection n'est pas complète, les autres performances outdoor seront prises en compte pour compléter celle-ci.
- 2.1.2 Un athlète inscrit en temps utiles par son club, mais dont la performance n'était pas suffisante pour être sélectionné, pourra encore être ajouté à la liste officielle des participants à condition qu'il réussisse, le week-end précédent le championnat, une performance donnant droit à la sélection. Cette amélioration de performance est à communiquer le lundi suivant la sélection à l'adresse email lbfa@skynet.be.
- 2.1.3 Une fois sélectionné, un athlète DOIT donner le meilleur de lui-même dans son épreuve. S'il est sélectionné pour 2 épreuves, il DOIT impérativement participer aux 2 épreuves. Prendre uniquement le départ équivaut à ne pas participer. L'athlète qui ne répond pas à cette obligation ne pourra pas prendre part à l'épreuve suivante dans laquelle il est sélectionné. De même, un athlète ne pourra pas se désinscrire d'une épreuve, une fois que la sélection est publiée.
- 2.1.4 Chambre d'Appel :
- Les athlètes doivent confirmer leur présence au moins 45 minutes avant l'heure de début de l'épreuve concernée.
 - Ils doivent également se présenter à la chambre d'appel avant de pénétrer sur la piste:
 - a. 40 minutes avant le début du concours de saut à la perche
 - b. 20 minutes avant le début de tous les autres concours
 - c. 10 minutes avant le début des courses
- 2.1.5 Composition des finales :
- Qualification à la place s'il y a 4 séries ou moins – Seront sélectionnés pour la finale les 1^{er} de chaque série et les x meilleurs ;
- Qualification au temps s'il y a plus de 4 séries – Seront sélectionnés pour la finale les meilleurs temps.
- 2.1.6 Disposition réglementaire pour le championnat LBFA de relais 4x200m :
- Les inscriptions se font sur place le jour même avant 1h30 avant le début de la course.
 - Un cercle peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite par catégorie et par relais ;
 - Une seule équipe par club pourra accéder au podium ;
 - Tous les athlètes licenciés à la LBFA peuvent participer aux relais. Toutefois : à l'exception d'athlètes de nationalité belge pour lesquels il s'agit d'une première affiliation, un cercle ne

peut aligner que des athlètes affiliés avant le 1^{er} janvier de l'année considérée. Un athlète ayant changé de cercle après le 1^{er} janvier ne peut être aligné par le cercle auquel il était affilié avant cette date ;

- Au plus tard 60 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve concernée, le délégué du cercle remet un formulaire dûment complété, reprenant les noms, prénoms, dates de naissance et dossards des 4 athlètes, dans l'ordre de leur participation au relais ;
- Le classement se fera au temps étant donné qu'il s'agit d'une finale directe et qu'il y a plusieurs séries.
- Temps de référence pour la sélection : la composition des séries et l'attribution des couloirs se feront en fonction des temps de l'équipe, réalisé entre le 1^{er} janvier 2011 et la date limite d'inscription. Si l'équipe n'a pas de chrono, la composition des séries et l'attribution des couloirs se baseront sur les chronos individuels des athlètes inscrits.

2.2. LRBA

2.2.1 Les prestations indoor 2012 (à partir du 1/11/2011) sont prioritaires. Toutefois, si l'athlète n'a pas de performance indoor, sa performance « outdoor » pourra être prise en compte à condition qu'il se classe (avec cette performance) parmi les 5 meilleurs athlètes sélectionnés dans les courses et les 3 meilleurs athlètes sélectionnés dans les concours.

Pour les championnats de Belgique d'épreuves combinées, la sélection se basera sur les performances indoor 2011 et outdoor 2011. A défaut, il sera tenu compte des performances individuelles indoor 2012 dans autant de disciplines possible des épreuves concernées.

2.2.2 Un athlète inscrit en temps utiles par son club, mais dont la performance n'était pas suffisante pour être sélectionné, pourra encore être ajouté à la liste officielle des participants à condition qu'il réussisse, le week-end précédent le championnat, une performance donnant droit à la sélection. Cette amélioration de performance est à communiquer le lundi suivant la sélection à l'adresse email lbfa@skynet.be.

2.2.3 Une fois sélectionné, un athlète DOIT donner le meilleur de lui-même dans son épreuve. S'il est sélectionné pour 2 épreuves, il DOIT impérativement participer aux 2 épreuves. Prendre uniquement le départ équivaut à ne pas participer. L'athlète qui ne répond pas à cette obligation ne pourra pas prendre part à l'épreuve suivante dans laquelle il est sélectionné. De même, un athlète ne pourra pas se désinscrire d'une épreuve, une fois que la sélection est publiée.

2.2.4 Peuvent être inscrits :

- les athlètes cadets et scolaires affiliés à la LBFA, quelle que soit leur nationalité ;
- les athlètes juniors, seniors et masters affiliés à la LBFA, de nationalité belge ;
- les athlètes âgés de 18 ans et plus, ayant obtenu leur naturalisation. La preuve doit être apportée lors de l'inscription ;
- les athlètes juniors, seniors, masters apatrides, habitant en Belgique et affiliés à la LBFA ;
- les athlètes étrangers, affiliés ou non à la LBFA. Il ne s'agit que d'athlètes pouvant prétendre à une « wild card » et pouvant se prévaloir d'une performance au moins équivalente à la 3^e performance des athlètes inscrits.

Dispositions pour les athlètes disposant d'une « wild card »

- Courses entièrement en couloir et 800m :
 - ils participent aux séries.
 - un seul athlète étranger au maximum est admis en finale, pour autant qu'il soit qualifié.
- Concours horizontaux
 - ils prennent part aux 3 premiers essais ;
 - finale : 8 athlètes belges + le meilleur étranger, pour autant que sa performance soit supérieure à celle du 8^e belge.
- Hauteur et saut à la perche
 - ils participent tout comme les autres athlètes.
 - le dernier athlète en compétition (belge ou étranger) détermine librement la hauteur suivante.

2.2.5 Les athlètes de nationalité étrangère pourront se trouver sur le podium s'ils ont moins de 18 ans (date d'anniversaire). Leur sélection fait partie du nombre maximum d'athlètes sélectionnés dans la discipline.

2.2.6 Les athlètes de nationalité étrangère, ou belge habitant à l'étranger, ne pourront pas être sur le podium. Leur sélection ne fait pas partie du nombre maximum d'athlètes sélectionnés dans la discipline.

2.2.7 Chambre d'Appel :

- Les athlètes doivent confirmer leur présence au moins 45 minutes avant l'heure de début de l'épreuve concernée.
- Ils doivent également se présenter à la chambre d'appel avant de pénétrer sur la piste:
 - a. 40 minutes avant le début du concours de saut à la perche
 - b. 20 minutes avant le début de tous les autres concours
 - c. 10 minutes avant le début des courses

2.2.8 Composition des finales :

Qualification à la place s'il y a 4 séries ou moins – Seront sélectionnés pour la finale les 1^{er} de chaque série et les x meilleurs ;

Qualification au temps s'il y a plus de 4 séries – Seront sélectionnés pour la finale les meilleurs temps.

2.2.9 Disposition réglementaire pour le championnat de Belgique de relais 4x200m :

- Un cercle ne peut inscrire qu'une seule équipe.
- Tous les athlètes s à la LBFA et à la VAL peuvent participer aux relais. Toutefois : à l'exception d'athlètes de nationalité belge pour lesquels il s'agit d'une première affiliation, un cercle ne peut aligner que des athlètes affiliés avant le 1^{er} janvier de l'année considérée. Un athlète ayant changé de cercle après le 1^{er} janvier ne peut être aligné par le cercle auquel il était affilié avant cette date ; les athlètes de nationalité étrangère disposant d'une double affiliation (dans leur pays d'origine et en Belgique) ne peuvent être alignés que s'ils sont en possession d'un document d'identité délivré en Belgique.
- Contrôle d'identité : les athlètes doivent se munir de leur document d'identité lorsqu'ils se rendent au point de contrôle de leur identité (pas les cadets, ni les scolaires). A défaut, l'athlète peut se voir refuser le départ.
- A la confirmation de présence, au plus tard 60 minutes avant l'heure prévue de l'épreuve concernée, le délégué du cercle remet un formulaire dûment complété, reprenant les noms, prénoms , dates de naissance et dossards des 4 athlètes, dans l'ordre de leur participation au relais .
- Pour les équipes qualifiées pour une finale, un nouveau formulaire doit être complété que si un changement (d'athlète ou d'ordre dans le relais) intervient par rapport à l'équipe ayant disputé les séries.
- Classement au temps étant donné qu'il y a plusieurs séries.
- En cas d'inscription supérieure au nombre maximum autorisé (30 équipes), les cercles n'ayant pas de performance pourront être sélectionnés sur base des performances individuelles additionnées et réalisées en 2012 ;
- Temps de référence pour la sélection, la composition des séries et l'attribution des couloirs : temps de l'équipe, réalisé entre le 1^{er} janvier 2011 et la date limite d'inscription.